

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 19 OCTOBRE 2020

PRESENTS : MM BONNET A. CHARBONNEAU P. BOISSELIER P. CHARBONNEAU F. LEROUX MM. FAVREAU JL. GABORIEAU JB. LECOMTE N. BOUSSEAU V. DAUGER F. CHARBONNEAU V. CARTAUD S. RAUTUREAU E. PACAUD G. LAMY C.

ABSENTS REPRESENTES : Madame MALLET Pauline par Monsieur BONNET Anthony et Monsieur ROUY Aurélien par Monsieur CHARBONNEAU Freddy.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur CHARRIER Dany et Madame GODARD Christelle.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DAUGER Franck.

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT – DEMANDES DE SUBVENTIONS A L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE ET AU DEPARTEMENT DE LA VENDEE

A la demande de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne qui presse la Commune de reprendre ses travaux d'amélioration des réseaux de collecte des eaux usées et surtout des eaux pluviales, afin d'améliorer le fonctionnement de la nouvelle station du bourg régulièrement affecté par des arrivées d'eaux pluviales dites « parasites » (qui s'infiltrant dans le réseau d'eaux usées), une consultation de bureaux d'études spécialisés a été lancée pour l'élaboration d'un nouveau schéma directeur d'assainissement. Le schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées définit un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions (travaux) destiné à améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement collectif des eaux usées, qui comprend le réseau et la station de traitement. Il vise ainsi à protéger les milieux aquatiques et à préserver les usages par l'amélioration de l'efficacité du système d'assainissement dans sa globalité, en réduisant les rejets de pollution dans le milieu naturel, et en cherchant à garantir son efficacité dans la durée. Il a également pour objectif d'optimiser les coûts d'exploitation. Il s'appuie sur une étude de diagnostic qui doit notamment permettre de délimiter les tronçons de collecte et les branchements qui présentent des problèmes. Pour la BOISSIERE, le coût de cette étude est estimé par le service assainissement collectif communautaire à 45 000 euros ht (il s'agit normalement d'une « fourchette » haute), montant sur lequel le Conseil décide de s'appuyer pour solliciter officiellement les concours financiers de l'Agence de l'Eau (50 % du ht), et du Département (10 % du ht). D'autre part, et afin de permettre le lancement de l'étude sans attendre une prochaine réunion de l'assemblée, les membres du Conseil autorisent Monsieur le Maire à attribuer le marché à l'entreprise qui aura déposé la meilleure offre, à l'issue de la consultation qui est en cours jusqu'au vendredi 6 Novembre 2020.

APPROBATION DU RAPPORT 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Des extraits du rapport de présentation 2019 sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement (éléments techniques et financiers ...) (*) ont été présentés aux membres du Conseil Municipal, qui les ont validés. Ils figurent en annexe n° 1 du présent compte-rendu.

(*) le service assainissement est géré directement par la Commune (« en régie municipale »), et le service public de production et de distribution de l'eau potable par le syndicat départemental Vendée Eau, auquel la compétence Eau a été transférée par la Commune.

FIXATION DES TARIFS LIES A L'ASSAINISSEMENT POUR 2021

A la requête de SUEZ EAU France, délégataire du syndicat Vendée Eau et de la Commune pour la gestion du recouvrement de la redevance d'assainissement le Conseil décide de réévaluer légèrement les tarifs 2021 de cette redevance (1), qui sont repris ci-dessous. Le montant de la PFAC (2) (Participation Financière pour l'Assainissement Collectif) est quant à lui maintenu à 1 700 euros nets pour 2021.

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT (1): *Tout service public d'assainissement (géré sur un budget annexe autonome assujéti à tva), quel que soit son mode d'exploitation, donne lieu à la perception de redevances d'assainissement. La redevance d'assainissement collectif comprend une partie variable et, le cas échéant, une partie fixe. La partie variable est déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'usager sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source, dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement. La partie fixe est calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service d'assainissement. Les volumes d'eau utilisés pour l'irrigation et l'arrosage des jardins, ou pour tout autre usage ne générant pas une eau usée pouvant être rejetée dans le système d'assainissement, dès lors qu'ils proviennent de branchements spécifiques, n'entrent pas en compte dans le calcul de la redevance d'assainissement.*

TARIFS 2021 DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Abonnement (TVA de 10 %) :

*** Pour les résidences principales et secondaires branchées au service d'eau :**

- **Base** : Un forfait fixe de 45,10 euros TTC par foyer (soit 41,00 euros HT par foyer), la consommation réelle d'eau constatée par la Lyonnaise des Eaux servant de base à la facturation de la partie variable.

*** Pour les résidences principales et secondaires branchées au service d'eau et (ou) disposant d'une autre source d'approvisionnement en eau (puits ...) :**

- **Base** : Un forfait fixe de 45,10 euros TTC par foyer (soit 41,00 euros HT par foyer), la consommation réelle d'eau constatée par la Lyonnaise des Eaux servant par défaut de base à la facturation de la partie variable, un minimum forfaitaire de 30 m³ par personne présente au foyer étant néanmoins facturé.

Consommation (TVA de 10 %) :

- **1,5633 euros TTC/m³, soit 1,4212 euros HT/m³** pour une consommation (forfait minimum compris) inférieure ou égale à 40 m³,

- **2,5197 euros TTC/m³, soit 2,2906 euros HT/m³** pour une consommation (forfait minimum compris) supérieure à 40 m³,

Pour information, le montant perçu en 2019 au titre de cette redevance était d'environ 146 500 euros ht.

PFAC (2) *Les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées peuvent être astreints à verser une participation pour le financement de l'assainissement collectif. Cette participation représente au maximum 80 % du coût d'un assainissement individuel.*

Participation financière pour l'assainissement collectif (°) : Sur l'année 2019, huit participations ont été facturées pour un total de produit de 13 550 euros nets.

(°) pour les constructions édifiées postérieurement à la réalisation du réseau (ex., en lotissement d'habitations, ou dans le bourg, pour les constructions réalisées sur des parcelles détachées de propriétés existantes).

PRECISIONS : les frais de construction des branchements aux réseaux publics de collecte des eaux usées et de collecte des eaux pluviales sont depuis le courant de l'année 2018 mis en recouvrement auprès de demandeurs, à hauteur des montants facturés par l'entreprise EIFFAGE MIGNE TP, titulaire du marché attribué dans le cadre du groupement de commandes intercommunal auquel la BOISSIERE adhère, pour la réalisation de ces travaux.

ZH DES ECOTAIS 3 – CONVENTIONS MODIFICATIVES – BCHTS SUPPLEMENTAIRES VENDEE EAU ET SYDEV – LOCATIFS VENDEE HABITAT

Pour faire suite à la décision prise en Septembre dernier, de confier à Vendée Habitat la construction de 6 logements locatifs sur le terrain de 1 378 m² réservé à cet effet en zone d'habitations des Ecotais 3, des branchements supplémentaires (eau, électricité, téléphoneetc) qui n'avaient pas été prévus initialement, vont devoir être ajoutés. VENDEE EAU et le SYDEV vont donc communiquer des devis additionnels pour ces travaux, et des projets de conventions modificatives fixant les participations de la Commune. Le Conseil Municipal autorise donc Monsieur le Maire à signer ces conventions, et à valider les participations complémentaires à verser. A titre indicatif, les coûts par branchement figurant dans les conventions initiales étaient les suivants :

. VENDEE EAU (branchements d'eau) : coût total approximatif 450 euros ht, et participation communale 225 euros ht,

. SYDEV (branchements électriques, téléphoniques) : coût total environ 820 euros ht, et participation communale 590 euros ht.

Point sur les travaux de viabilisation des travaux : la construction des réseaux de collecte des eaux pluviales et eaux usées et les branchements particuliers, ainsi que la réalisation d'un empierrement et d'un revêtement monocouche sur les voies de circulation par la Sté EIFFAGE MIGNE TP arrivent à leur terme, et les entreprises chargées de la mise en place des réseaux souples (notamment électrique, téléphonique) vont prendre le relais. **Par ailleurs, le projet de modification des clôtures** vu en commission a finalement été abandonné, car il nécessitait de déposer une demande de permis d'aménager modificatif La consultation des entreprises pour les travaux afférents au lot n° 2 (Espaces Verts,) va être lancée prochainement, le dossier de consultation étant en préparation par le bureau d'études SCALE. Au regard de l'avancement du chantier, la mise à disposition des lots pour la construction est actuellement envisageable à la mi-Février 2021.

TRAVAUX NEUFS DE VOIRIE 2020 – AVENANT EN PLUS

Les travaux de voirie du programme 2020 se sont achevés courant Septembre 2020, avec la réalisation des enrobés aux services techniques municipaux. Cette dernière partie ayant nécessité quelques ajustements, avec notamment la réalisation d'une plateforme béton pour le lavage des engins municipaux, ainsi qu'une surface plus grande en enrobé, le montant initial du marché (90 763,80 euros ht) conclu avec la Sté EIFFAGE MIGNE TP de la BOISSIERE a été dépassé de 1 883,79 euros ht. L'assemblée valide donc un avenant en plus du même montant, pour ces prestations additionnelles demandées par la Commune.

DELIBERATION – ADHESION A LA DEMARCHE DE CONTRAT DE GROUPE – RENOUELEMENT ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL – 2022 A 2025 - CDG 85

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée a fait savoir qu'il relançait une procédure de consultation pour mise en concurrence, en vue de conclure un nouveau contrat groupe d'assurance (titulaire du marché actuellement : la C.N.P.) des risques statutaires du personnel, pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022, le terme du contrat groupe en vigueur étant fixé au 31 décembre 2021.

Ce contrat groupe permet aux collectivités et établissements publics intéressés de disposer de taux intéressants, en raison d'une part d'un effet de masse, et d'autre part d'une mutualisation des risques pour les structures qui comptent un nombre d'agents affiliés à la CNRACL inférieur à des seuils qui restent à définir (ce seuil est fixé à 30 agents dans le contrat actuel). Le contrat, souscrit en capitalisation et non pas en répartition (c'est-à-dire que les sinistres nés pendant la période d'assurance continuent d'être pris en charge par l'assureur, le cas échéant, au-delà de la fin du contrat), permet de garantir tous types de risques statutaires (☺) (maladie ordinaire, maternité et paternité, longue maladie et maladie de longue durée, accident de travail et maladie professionnelle (*), décès), avec éventuellement des choix possibles pour réaliser une part d'auto-assurance par le biais de franchises sur la

maladie ordinaire par exemple. En outre, la collectivité peut choisir d'opter pour le remboursement de tout ou partie des charges patronales.

L'engagement de la collectivité à ce niveau de la procédure, ne porte que sur sa participation à celle-ci, sans autre engagement. Le Conseil sera de nouveau consulté lorsque le résultat de l'appel d'offres sera connu, afin de se prononcer, au vu des propositions chiffrées. Les élus décident d'associer la Commune de la BOISSIERE DE MONTAIGU à cette procédure de consultation.

☺ les agents des collectivités locales effectuant plus de 28 heures par semaine ne sont pas pris en charge par le régime général pour les indemnités journalières, lors des arrêts de travail. Les collectivités peuvent :

- . soit prendre directement en charge les salaires pendant ces périodes d'arrêt (« auto-assurance complète »),
- . soit s'assurer auprès d'une compagnie qui propose de couvrir ce type de risques pour les collectivités.

☺ c'est actuellement le cas pour un agent communal du service technique, depuis Novembre 2016.

FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE – VALIDATION DES DEMANDES ET DOSSIERS A PRESENTER

Le Conseil Communautaire a pris la décision lors d'une de ses réunions, dans le cadre du plan de relance « COVID 19 », d'affecter à chacune des Communes membres, une enveloppe de 500 000 euros sous forme de fonds de concours, destiné à financer des opérations d'investissement jusqu'à la fin de l'année 2023. Il demande donc aux Communes qui ont des projets suffisamment avancés de formuler officiellement leurs demandes. Pour la BOISSIERE, et dans un premier temps, il est proposé au Conseil Municipal de présenter le projet d'aménagement du parking du stade, des accès, ainsi que l'aménagement de la rue de la Renaudière. Les tableaux ci-dessous reprennent l'évaluation sommaire de ces travaux, et leur financement provisoire incluant une part du fonds de concours communautaire.

TRAVAUX	DEPENSES € HT	DEPENSES € TTC
Travaux d'aménagement de la rue de la Renaudière ...	350 000	420 000
Aménagement des abords du stade municipal et de ses accès ...	400 000	480 000
TOTAL GLOBAL DES DEPENSES	750 000	900 000

TRAVAUX	RECETTES €	%
Fonds de concours travaux d'aménagement de la rue de la Renaudière ...	130 000	30,95
FCTVA	68 897	16,40
Autofinancement communal	221 103	52,65
Sous-total travaux d'aménagement de la rue de la Renaudière ...	420 000	100 %
Fonds de concours aménagement des abords du stade municipal et de ses accès ...	150 000	31,25
FCTVA	78 740	16,40

Autofinancement communal	251 260	52,35
Sous-total travaux d'aménagement des abords du stade municipal et de ses accès ...	480 000	100 %
TOTAL GLOBAL DES RECETTES	900 000	100 %

APPEL A SUBVENTION - SOLIDARITE – SINISTRES DES ALPES-MARITIMES - TEMPETE ALEX

« Le département des Alpes maritimes a récemment été fortement touché par la tempête Alex, et particulièrement les vallées de la Vesubie, de la Roya et de la Tinée. Les inondations destructrices ont provoqué de nombreux dégâts dans les communes de ces trois vallées du haut pays niçois.

Des infrastructures majeures telles que les routes, les ponts, les réseaux d'électricité et de communication, les stations d'épuration, les casernes de pompiers, gendarmeries et de nombreux équipements publics ont été rasés par les flots.

Les images terribles, que chacun a pu découvrir sur les médias, rappellent la catastrophe qui avait notamment touché de plein fouet la Vendée en février 2010, avec la tempête Xynthia. Une catastrophe qui avait été suivie d'un élan sans précédent, de solidarité et d'entre-aide de nombreuses communes de France ».

L'Association des Maire de Vendée au nom de l'Association des Maires de FRANCE propose donc aux collectivités qui le souhaitent, de venir en aide aux communes touchées des Alpes-Maritimes. Le Conseil Municipal accepte de répondre favorablement à cet appel à la solidarité, en octroyant une subvention communale de 1300 euros au fonds ouvert en faveur des sinistrés en question.

CREATION D'UNE NOUVELLE COMMISSION MUNICIPALE - « PLAINE DES SPORTS »

Afin de permettre aux élus intéressés de suivre et de participer au projet d'aménagement périphérique (*) lancé dans la foulée de l'extension-réhabilitation de la salle de sports et de l'aménagement d'un accueil-jeunes au stade municipal, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de créer une commission municipale spécifique dite « Plaine des Sports » pour le mandat 2020-2026. Sa composition est la suivante :

Commission « Plaine des Sports »

Président :

Monsieur BONNET Anthony.

Membres :

Mesdames BOISSELIER Pascale, LEROUX Marie-Madeleine, GODARD Christelle, LECOMTE Nathalie et Messieurs CHARBONNEAU Patrice, CHARBONNEAU Freddy, CHARRIER Dany, GABORIEAU Jean-Bernard, FAVREAU Jean-Luc.

(*) aménagement du parking des accès, aménagement paysagé du secteur, construction d'un city-park ...etc.

Annexe n° 1 au compte-rendu

COMMUNE DE LA BOISSIERE DE MONTAIGU (Vendée)

Mairie, 3 rue de CHOLET
85600 LA BOISSIERE DE MONTAIGU
Tél.: 02.51.41.61.08
Télécopie : 02.51.41.69.63.
E-Mail : Buxia@boissieredemontaigu.fr

SERVICE COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

RAPPORT 2019 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE ASSAINISSEMENT

PARTIE TECHNIQUE

*** Travaux / Etudes :**

Pas de travaux d'importance sur 2019, seule l'étude de la réfection du réseau de collecte des eaux usées de la rue de la Renaudière (partie haute) a été lancée, en vue d'une réalisation fin 2020. Le levé du réseau de collecte des eaux usées a également été effectué par la Sté DCI Environnement, en vue de son intégration au Système d'Information Géographique et Cadastral de la Commune.

*** Fonctionnement de la nouvelle station d'épuration du bourg :**

Constructeur	:	SAUR
Date de mise en service	:	Septembre 2018
Type d'épuration	:	Boues activées – Epaississement – Epanchage sur lits de roseaux
Exploitation	:	En régie communale.
Effluents traités (moyenne m3/jour)	:	293
Boue produite (équival. en kg de m.sèche)	:	22 454
Volume traité (en m3)	:	109 400
Energie consommée (kWh)	:	79 700
Eau consommée (m3)	:	296
Chlorure ferrique utilisé (t)	:	7,150
Capacité nominale (Hbts)	:	1900 équ. Hbts
Charge organique reçue en moyenne (équ. Hbts)	:	90,4 kg par jour (capacité théorique de la station : 114 kg par jour pour 1 900 équ. Hbts)

Remarques du service de l'eau départemental (organisme chargé des contrôles) :

Système de collecte

Le système reste très sensible aux eaux parasites. Le point A2 de déversement, situé au niveau du bassin tampon, rejette les effluents prétraités au ruisseau de la Linière en cas d'à-coups hydrauliques. Une limite débitmétrique en entrée de station fixe à 760 m³/j le volume journalier maximal accepté par la station d'épuration. Au-delà de ce volume, le bassin tampon se remplit et potentiellement, déborde via le point A2. En 2019, on comptait 21 jours avec des dérivations, toutes aux mois de novembre et décembre.

Le 3 novembre, alors qu'il a plu 21 mm, près de 4200 m³ ont été collectés par le réseau (débit en A2 + A3). A contrario en nappe basse, au mois de juillet notamment, la moyenne journalière en entrée de station était de 115 m³/j. Il convient de poursuivre les travaux de réhabilitation du réseau et les contrôles de conformité des branchements.

Le poste de relevage du secteur de la ronde et de la Chunelière fonctionne correctement.

Station d'épuration

2019 représente la première année complète de fonctionnement pour cette nouvelle station de type boues activées. En dehors du bassin tampon de l'ancienne station, l'ensemble des ouvrages sont neufs. Le bilan d'essai de garanties a été réalisé les 11 et 12 février 2019.

La collectivité bénéficie d'une assistance technique de SAUR pour l'exploitation des filières eau et boues. La gestion de l'ensemble du site et le suivi du traitement sont satisfaisants.

Cependant, on constate une charge de pollution en entrée de station relativement élevée, notamment au mois de septembre où les effluents étaient peu dilués (période estivale, nappe basse et temps sec). Selon ces trois bilans, la charge varie entre 62% et 96% des capacités nominales pour le paramètre DBO₅, et entre 80% et 101% pour le paramètre DCO.

Une vigilance particulière a été apportée lors du dernier bilan au point de prélèvement d'entrée qui semble satisfaisant (point de prélèvement dans le flux sans toucher au fond et aux parois de l'ouvrage béton en amont des prétraitements). Il serait bon d'analyser la liste des abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectifs pour détecter la cause de cette surcharge organique ponctuelle mais récurrente.

Normes de rejet

L'analyse du rejet réalisée lors des trois bilans fait état d'excellents rendements sur l'ensemble des paramètres de pollution. Les obligations réglementaires de rejet sont respectées.

Autosurveillance

Les calages débitmétriques des points A2 (by-pass) et A4 (sortie), réalisés le 17 avril font état d'un bon fonctionnement des systèmes de mesure. Les débits en entrée et en sortie sont cohérents (moins de 10% d'écart sur la moyenne annuelle entre les débits en A3 et les débits en A4).

Les préleveurs à postes fixes réfrigérés sont correctement asservis aux débitmètres pour les bilans annuels réglementaires.

L'envoi des données d'autosurveillance est correctement réalisé par l'exploitant. L'autosurveillance est réalisée de façon satisfaisante.

Filière boues

Les boues sont extraites régulièrement et conjointement sur 2 lits à rhizophytes, de façon alternée. La quantité de boues produite est évaluée à 22 tonnes de MS.

Nombre de visites du Service de l'eau au cours de l'année 2019 : 2.

Analyses des boues aux fins de valorisation agricole et analyse de sol : sans objet.

Evacuation des boues (/épandage) : Pas d'évacuation les 1 ères années.

Pompage et nettoyage d'ouvrage (clarificateur), évacuation des matières de vidange : /.

*** Fonctionnement de la lagune en zone artisanale de Sainte Anne :**

Constructeur	:	/
Date de mise en service	:	1985
Type d'épuration	:	Lagunage naturel
Exploitation	:	En régie communale
Effluents traités (moyenne m3/jour)	:	/ (capacité nominale : 18)
Boue produite	:	/

Remarques du service de l'eau départemental (organisme chargé des contrôles) :

Système de collecte

Il y a peu de raccordés sur la zone artisanale.

Station d'épuration

Bon fonctionnement global de la station. Le site est bien clôturé. Pas d'écoulement en sortie lors des différentes visites.

Normes de rejet

Lors de la visite du mois de mai, la qualité de l'eau dans la deuxième lagune respectait les exigences de l'arrêté ministériel du 21/07/2015.

Autosurveillance

A l'heure actuelle, il n'y pas de mesure de pollution en sortie de lagune en dehors des visites de terrain réalisées en présence du Service Eau (test terrain). Il serait intéressant de passer plus régulièrement sur site pour collecter des données concernant la qualité de l'eau en sortie (mesure mensuelle par exemple).

Filière boues

A priori, aucune bathymétrie n'a encore été réalisée sur ces lagunes. Cette opération permettrait d'évaluer le taux de boues et d'envisager ou non un curage. Cela pourrait se faire conjointement avec la station d'épuration de Pont Léger, en cas de besoin.

Dans le cas où les boues seraient extraites, il faudra mettre en place un plan d'épandage, conformément à l'arrêté du 8 janvier 1998 relatif aux épandages des boues sur les sols agricoles.

Nombre de visites du Service de l'eau au cours de l'année 2019 : 2

*** Fonctionnement de la station d'épuration du Pont-Léger (lagunage naturel).**

Constructeur	:	/.
Date de mise en service	:	2012
Type d'épuration	:	Lagunage naturel
Exploitation	:	En régie communale
Effluents traités (moyenne m3/jour)	:	7,80 (capacité nominale : 16)
Volume traité (m3/ an)	:	2846
Capacité nominale (Hbts)	:	110 équ. Hbts

Remarques du service de l'eau départemental (organisme chargé des contrôles) :

Système de collecte

Les données de débit sont fournies par Véolia à partir du débitmètre électromagnétique au niveau du poste de refoulement. Le réseau semble peu sensible aux entrées d'eaux parasites. Cependant, les fortes et intenses précipitations de novembre ont généré des pics à près de 35 m³/j, soit deux fois la capacité nominale de la station.

Station d'épuration

Le volume moyen journalier représente environ la moitié de la capacité nominale du lagunage. Lors de la visite de septembre, les effluents en sortie étaient rouges, signe potentiel d'un développement de bactéries photosynthétiques du soufre.

Normes de rejet

Les performances de traitement étaient moyennes lors du contrôle analytique mais les concentrations de pollution sur les effluents traités n'excédaient pas celles rédhitoires prescrites par l'arrêté ministériel du 21/07/2015.

Autosurveillance

A l'heure actuelle, il n'y a pas de mesure de pollution en sortie de lagune en dehors des visites de terrain réalisées en présence du Service Eau (test terrain). Il serait intéressant de passer plus régulièrement sur site pour collecter des données concernant la qualité de l'eau en sortie (mesure mensuelles par exemple).

Filière boues

La hauteur de boues semble importante dans la première lagune. Il convient de réaliser une bathymétrie à minima dans la lagune 1 pour évaluer le taux de boues. Les lagunes n'ont jamais été curées.

Nombre de visites du Service de l'eau au cours de l'année 2019 : 2.

ELEMENTS DIVERS

Dépenses (eau, électricité, téléphone, surveillance-maintenance par Véolia Eau) liées au fonctionnement des stations, postes de refoulement des eaux usées (le Pont-Léger (2), les Ecotais, la Ronde, la Renaudière) : environ 22 000 euros ttc.

Service de l'eau départemental – Participation versée pour le suivi global des stations d'épuration en 2019 : 815,85 euros nets.

Branchements totaux au réseau EU au 31-12-2019 : 820

Réseau total Eaux Usées au 31-12-2019 : Environ 16 km 500

PARTIE FINANCIERE

*** Redevance d'assainissement 2019 :**

Tarifs (tva à 10 %) :

Part fixe (abonnement)

Pour les résidences principales et secondaires branchées au service d'eau :

- **Base** : Un forfait fixe de 44 euros TTC par foyer (soit 40 euros HT par foyer), + une redevance indexée à la consommation réelle d'eau du service public d'AEP.

Pour les résidences principales et secondaires branchées au service d'eau et (ou) disposant d'une autre source d'approvisionnement en eau (puits ...) :

- **Base** : Un forfait fixe de 44 euros TTC par foyer (soit 40 euros HT par foyer), + une redevance indexée à la consommation réelle d'eau du service public d'AEP, un minimum de 30 m3 par personne présente au foyer, servant le cas échéant de base de facturation.

Part variable (redevance indexée à la consommation réelle ou forfaitaire (pour les puits) d'eau

. 1,5555 euros TTC/m3 (1,4141euros HT/m3) pour une consommation (forfait minimum compris) inférieure ou égale à 40 m3.

. 2,5071 euros TTC/m3 (2,2792 euros HT/m3) pour une consommation (forfait minimum compris) supérieure à 40 m3.

Produit de la redevance 2019 par la Nantaise des Eaux :

146 456,60 euros ht pour l'année (125 338,13 euros ht en 2018). Il ne s'agit pas du produit effectivement reçu sur l'année budgétaire 2019, qui intègre le solde de la redevance d'assainissement 2018.

Honoraires versés à Vendée Eau pour la Nantaise des Eaux pour la gestion du service : 2 370,16 euros ttc (2 343,85 ttc pour 2018).

Nb de factures émises : 796 à 2,9776 euros ttc par facture

- m3 facturés/ Tranche de 0 à 40 m3 : 29 213 (28 200 en 2018),
- m3 facturés/ Tranche plus de 40 m3 : 32 016 (37 496 en 2018).

*** Compte Administratif 2019**

Section Exploitation

Rappel des éléments pris en charge dans cette section : en dépenses frais de fonctionnement des stations d'épuration (dont une partie est remboursée à la Commune), d'entretien du réseau et des stations (tests, évacuation des sables et boues, analyses des boues, surveillance et entretien des postes de refoulement des eaux usées, abonnements téléphoniques pour téléalarmes, dératisation et entretien courant du réseau ...), construction de branchements EU, contrôles de branchements au réseau d'assainissement par VEOLIA EAU, intérêts de la dette, provisionnement pour amortissement, honoraires 2019 versés à SUEZ EAU France pour la gestion du recouvrement de la redevance d'assainissement

En recettes : redevance d'assainissement, participations financières pour raccordements à l'assainissement collectif, frais de branchement à l'égout, amortissement des subventions d'équipement reçues, remboursement par les particuliers des frais de construction de branchements EU

Section Investissement

Les dépenses principales :

- Solde des dépenses de construction de la station d'épuration, de la réfection du réseau EU de la rue du Stade
- Hydrocurage et inspection TV du réseau EU de la rue de la Renaudière (partie haute de la rue),

- amortissement des subventions d'équipement reçues...,
- remboursement du capital des emprunts (annuels et relais en partie).

Les recettes principales :

- soldes des subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Département de la Vendée, pour la construction de la station d'épuration, le refoulement des EU de la Ronde, la réfection du réseau des EU de la rue du Stade, solde de la subvention de l'étude de zonage d'assainissement,
- affectation du résultat d'exploitation,
- amortissement des réseaux et des stations d'épuration.

SERVICE ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation

Dépenses : 177 874,39 euros

Recettes : 182 477,77 euros

⇒ **Résultat 2019 :** + 4 603,38 euros

⇒ **Résultat cumulé :** + 4 603,38 euros

Section d'Investissement

Dépenses : 147 057,80 euros

Recettes : 685 717,61 euros

⇒ **Résultat 2019 :** + 538 659,81 euros

⇒ **Résultat cumulé :** + 569 801,19 euros

*** Dette**

Capital restant dû au 31-12-2019 : 1 310 294 euros

Intérêts remboursés en 2019 : 27 299,96 euros (intérêts annuels et intérêts du prêt-relais).

Capital remboursé en 2019 : 63 831,08 euros.

Echéances payées en 2019 : 91 131,04 euros

*** Actions, Investissements projetés et en cours à la date d'établissement du rapport**

Pour 2020 ... : la réalisation des travaux de réfections du réseau d'eaux usées de la rue de la Renaudière (partie haute) est envisagée à la fin de l'année, ainsi que les travaux de réseaux EU nécessaires pour le raccordement du stade municipal (salle de sports ...). Sur demande pressante de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le diagnostic de l'assainissement collectif communal va être réalisé plus rapidement que prévu, en vue de l'établissement d'un Schéma Directeur d'Assainissement (le précédent est caduc depuis 2017), avec l'assistance du service assainissement communautaire, la

Communauté de Communes (qui va devenir Communauté d'Agglomération) devant récupérer la compétence assainissement collectif des Communes membres au 1^{er} janvier 2022.

*** Observations diverses**

./.

SERVICE COMMUNAL D'EAU

RAPPORT 2019 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE D'EAU

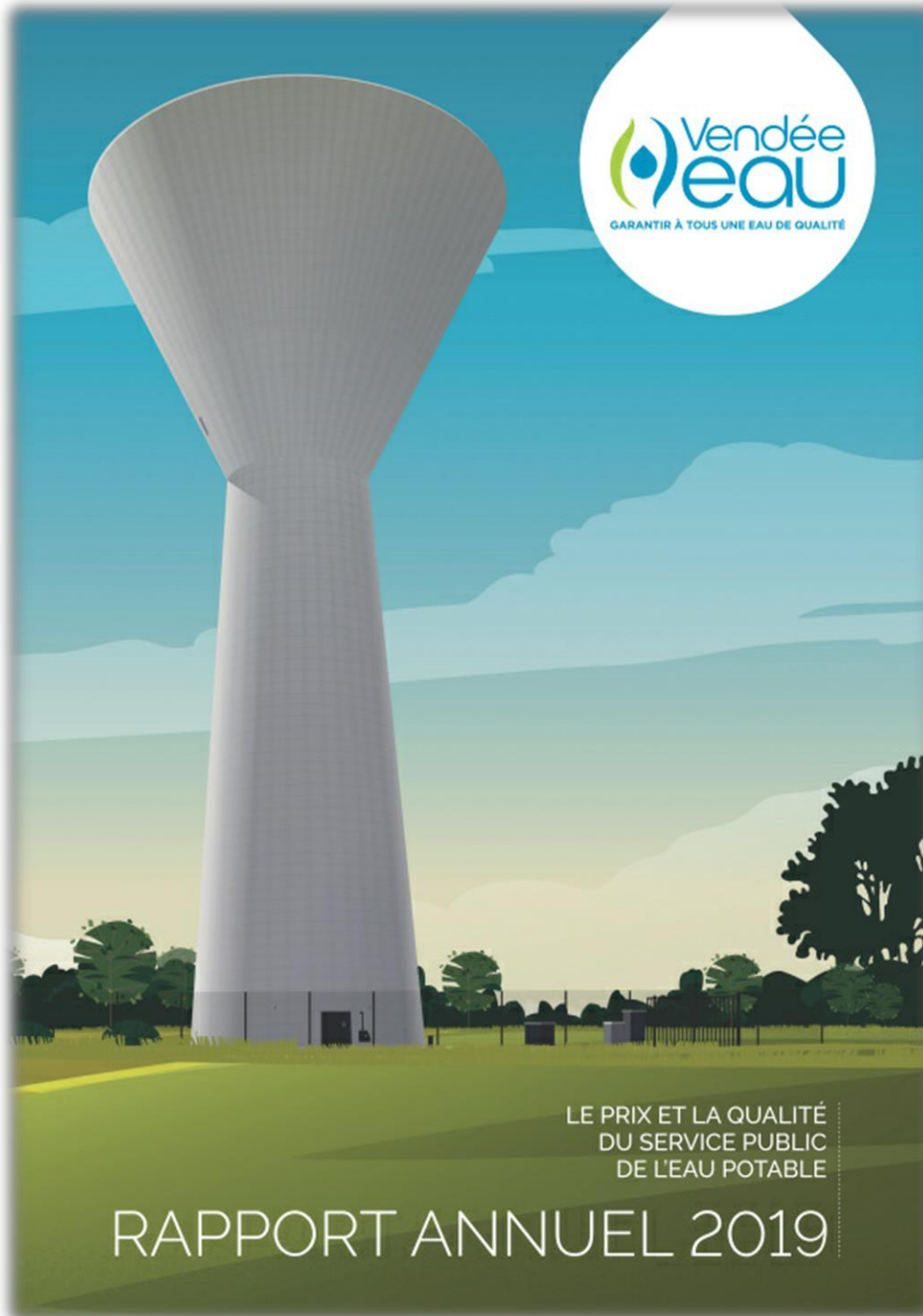
Des extraits de ce rapport fourni par Vendée Eau sont joints en annexe à ce document, pour approbation par le Conseil après présentation.

A la BOISSIERE DE MONTAIGU.

Le 19 Octobre 2020.

Le Maire : **Anthony BONNET**





LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
DE L'EAU POTABLE

RAPPORT ANNUEL 2019

Les collectivités adhérentes de Vendée Eau

- 19 communautés de communes et d'agglomération :

- Challans-Gois Communauté
- Île de Noirmoutier
- La Roche sur Yon Agglomération
- Les Sables d'Olonne Agglomération
- Océan Marais de Monts
- Pays de Chantonay
- Pays de Fontenay-Vendée
- Pays de la Châtaigneraie
- Pays de Mortagne
- Pays de Pouzauges
- Pays de Saint Fulgent - Les Essarts
- Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
- Pays des Achards
- Pays des Herbiers
- Sud Vendée Littoral
- Terres de Montaigu
- Vendée Grand Littoral
- Vendée Sèvre Autise
- Vie et Boulogne

- La commune de l'Île d'Yeu

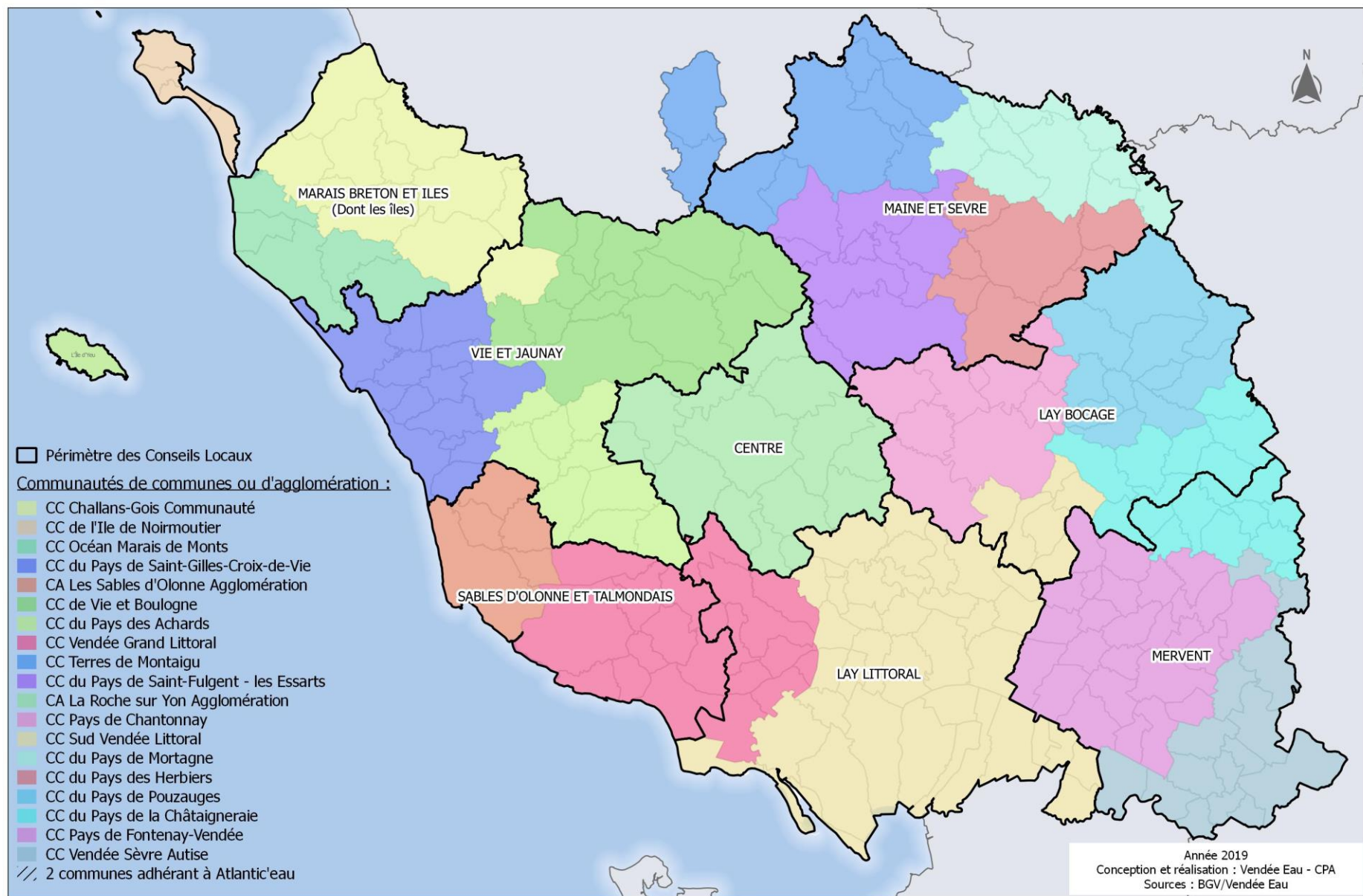
Les collectivités adhérentes de Vendée Eau



Les conseils locaux Vendée Eau

- 8 Conseils locaux Vendée Eau :
 - Marais Breton et Îles
 - Vie et Jaunay
 - Sables d'Olonne et Talmondaïs
 - Lay Littoral
 - Mervent
 - Lay Bocage
 - Maine et Sèvre
 - Centre
- Commissions consultatives territoriales, associées aux travaux de Vendée Eau
- Composés des délégués locaux des EPCI adhérant à Vendée Eau

Les Conseils Locaux Vendée Eau

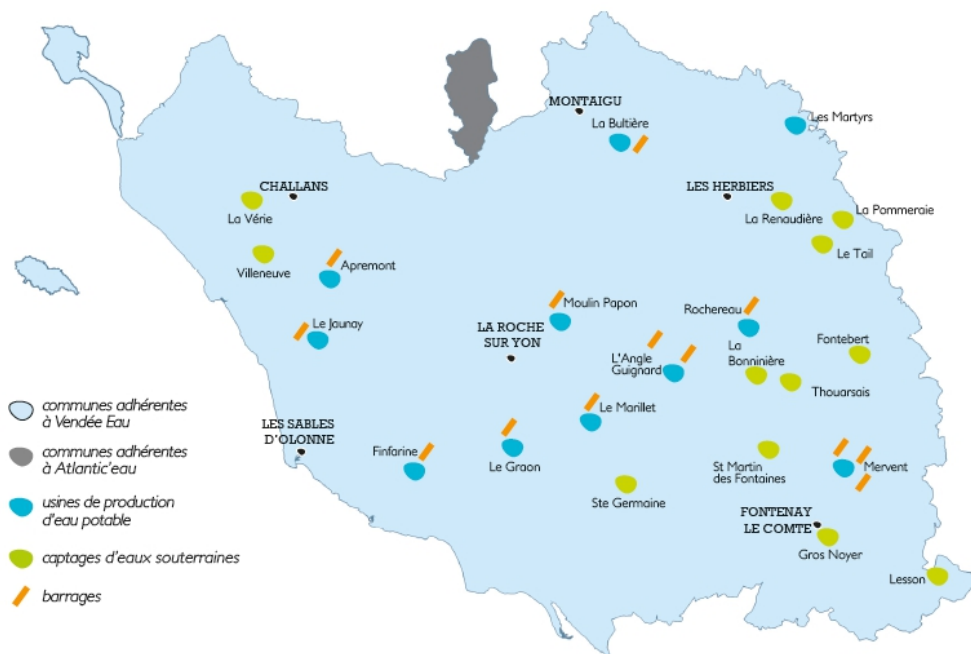


Vendée Eau organise depuis 60 ans la production et la distribution d'eau potable en Vendée

256/258 communes de Vendée

430 000 abonnés

660 000 habitants



48 millions de m³ produits

43 millions de m³ consommés

100 m³ d'eau consommé

par abonné et par an

90 l par personne et par jour

Moins de 12 % de pertes

13 barrages : 55 millions de m³ stockés

11 usines de potabilisation : 280 000 m³/j

12 captages d'eau souterraine : 10 000 m³/j

80 châteaux d'eau et réservoirs : 230 000 m³

15 500 km de canalisations

2,8 milliards d'actifs

40 millions d'investissements par an

Le mode de gestion développé par Vendée Eau

Le projet décidé par les élus :

- une implication forte de Vendée Eau, **autorité organisatrice et maître d'ouvrage**
- des **prestations déléguées** strictement limitées à l'exploitation des usines de potabilisation, des ouvrages et des réseaux de distribution et à la gestion des abonnés
- une **mise en concurrence réelle** obtenue en sachant aisément changer de délégataire ; sans risque de perte de données

**Pour un prix et un service uniques,
décidés par la collectivité et à son image, pour tous les abonnés,
sans augmentation depuis 2010**

Le modèle classique

Autorité
organisatrice

Régie

DSP

Un « autre » modèle

Autorité
organisatrice

Maître d'ouvrage

Marchés de
prestations

DSPs

Régie

Un modèle de gestion à trois étages

Autorité organisatrice

- Fixe des tarifs, niveaux d'emprunts
- Planifie les investissements
- Définit les modes de gestions
- Passe les marchés/contrats
- Contrôle les missions
- Évalue la performance
- Inventaire du patrimoine

Maître d'ouvrage

- Gestion de la ressource
- Pilotage des systèmes (ressources/distribution)
- Conduite d'opérations
- Renouvellement réseaux/usines
- Inventaire du patrimoine
- SIG ...
- Protection de la ressource
- Communication

Activités délégées / prestées

- Gestion des abonnés
- Exploitation des réseaux
- Exploitation des usines

Une gestion déléguée organisée et encadrée

~~Régie~~

~~Affermage~~

**Contrats de gérance ambitieux
pour un Service d'eau vendéen,
unique pour tous les abonnés,**



IMPLICATION ACTIVE
au quotidien auprès
des délégataires pour un
Service d'eau performant

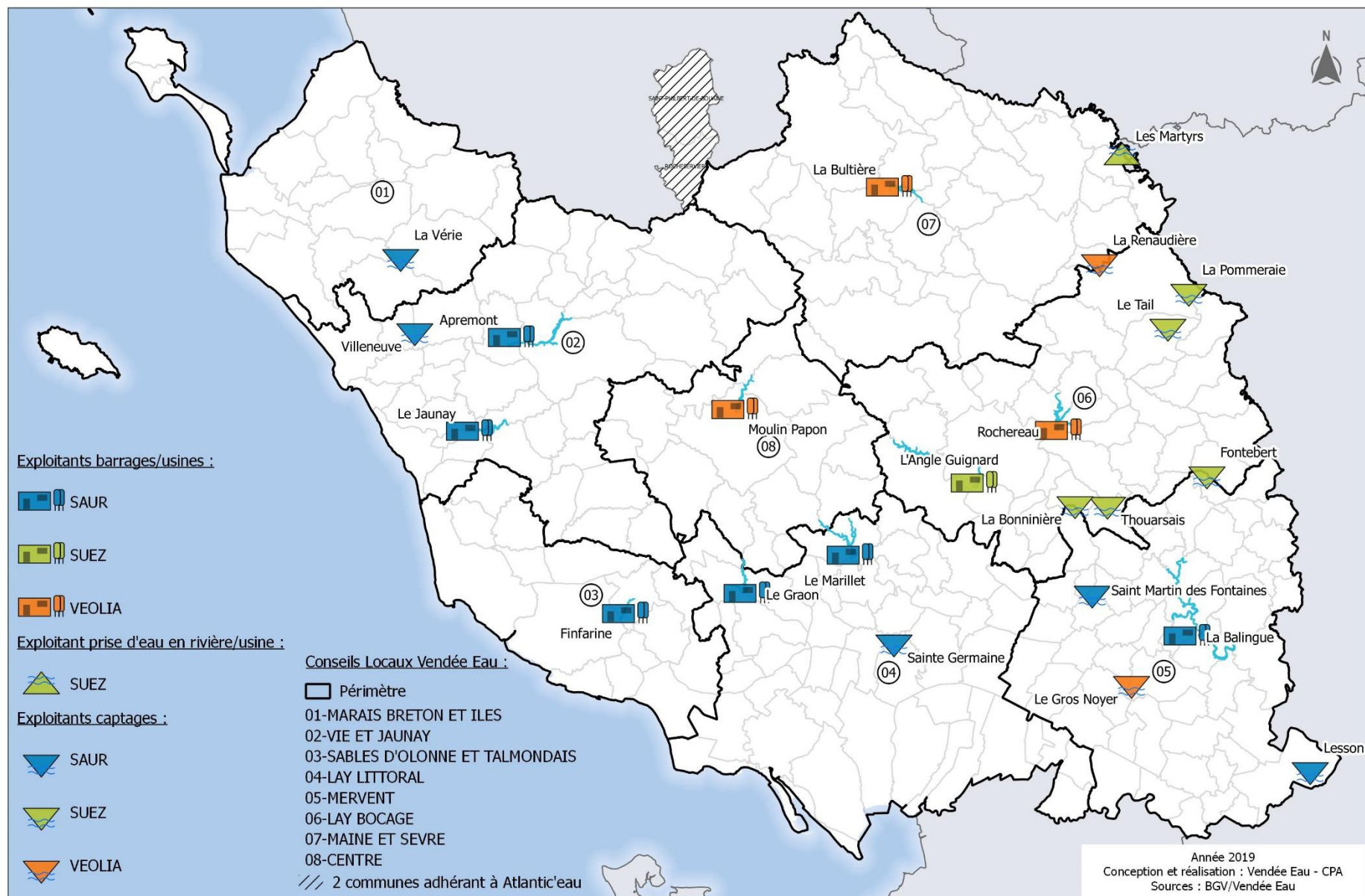
**DEVELOPPEMENT
DE LA CONNAISSANCE
ET DE L'EXPERTISE**
sur les données du Service d'eau :
création d'un SI
Patrimoine et Abonnés

CONTRÔLE PERMANENT
du respect des obligations
contractuelles et des
performances du Service

Exploitation de la production d'eau potable

- 1 contrat par site de production (18 contrats au total)
- 3 opérateurs privés en charge de l'exploitation des ouvrages de production (barrages, captages, usines)

Les opérateurs privés en charge de l'exploitation des unités de production d'eau potable de Vendée Eau en 2019



Exploitation de la distribution d'eau potable

- 1 contrat par secteur de distribution (13 contrats au total)
- 4 opérateurs privés en charge de la gestion des abonnés et de l'exploitation des ouvrages de distribution (réservoirs, réseaux, surpression, chloration, branchements, ...)

Les opérateurs privés en charge de la distribution de l'eau potable de Vendée Eau en 2019



Les indicateurs physiques

● Volume d'eau distribué

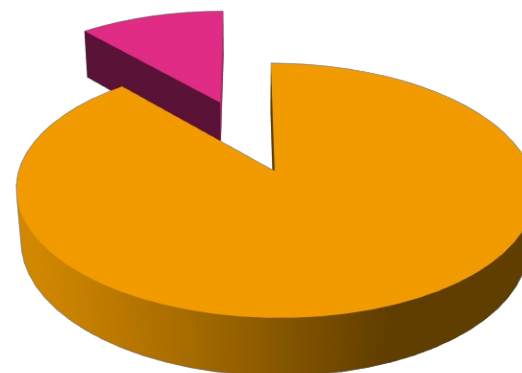
51 930 927 m³

→ 49 154 114 m³ produits en propre

→ 2 776 813 m³ importés depuis des collectivités hors département

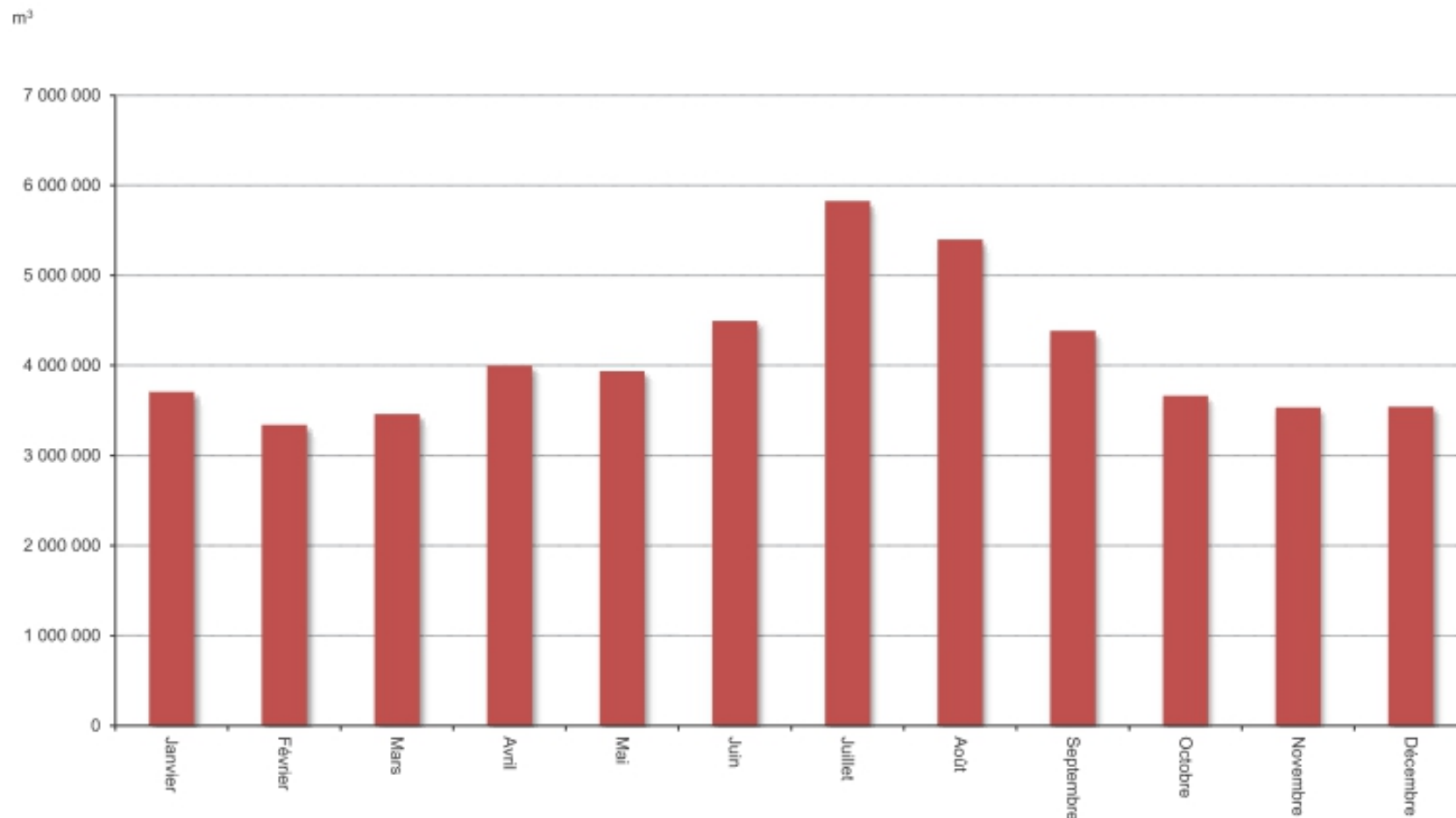
● Origine de l'eau

Eau
souterraine
11 %



Eau de
surface
89 %

Distribution mensuelle d'eau potable 2019



● Période de juillet à août : 2 mois sur 12 soit 23 % du volume de l'année

● **Nombre total d'abonnés**

429 349

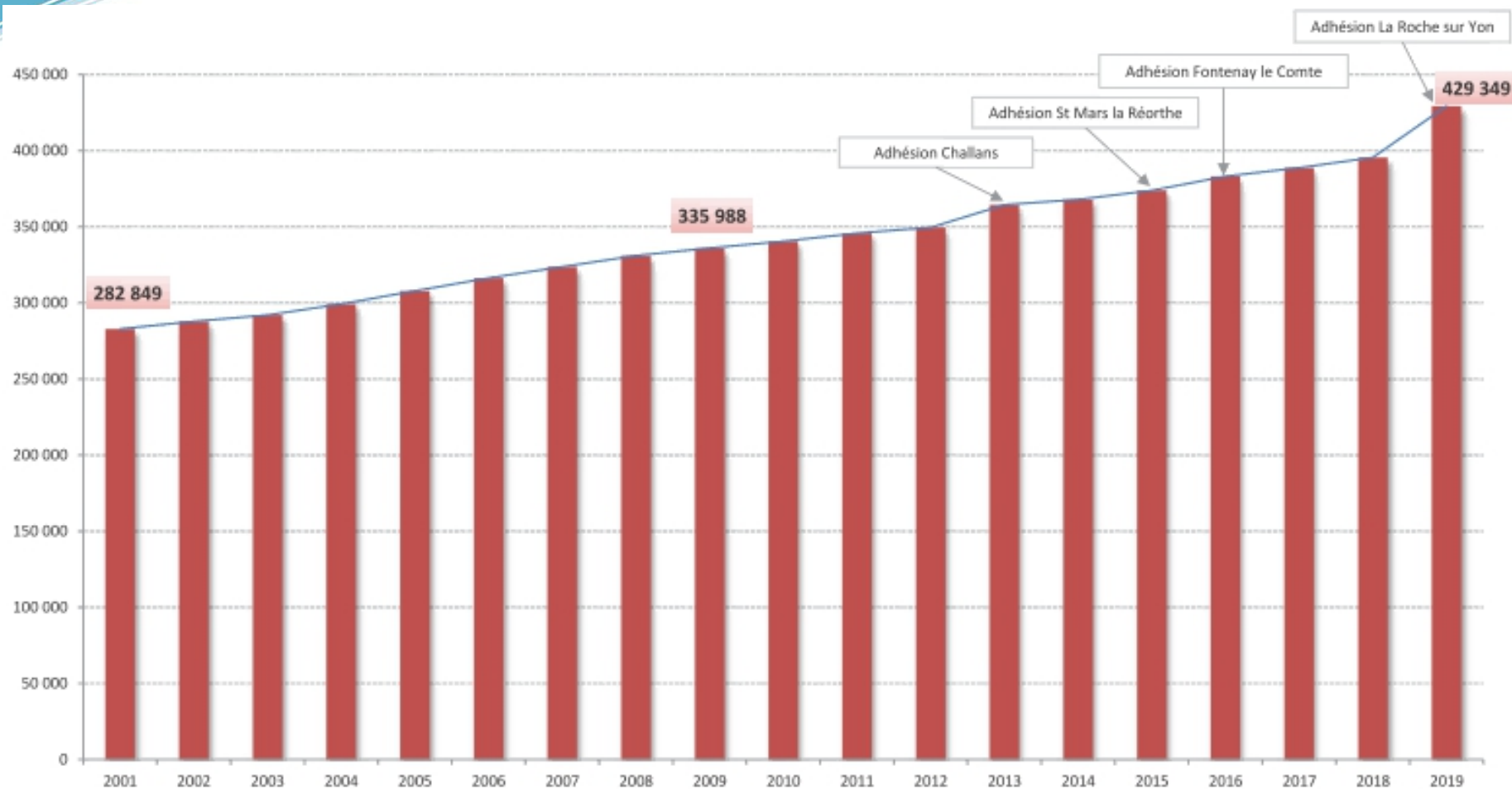
● **Volume consommé par les abonnés**

43 417 523 m³

● **Volume exporté vers d'autres collectivités**

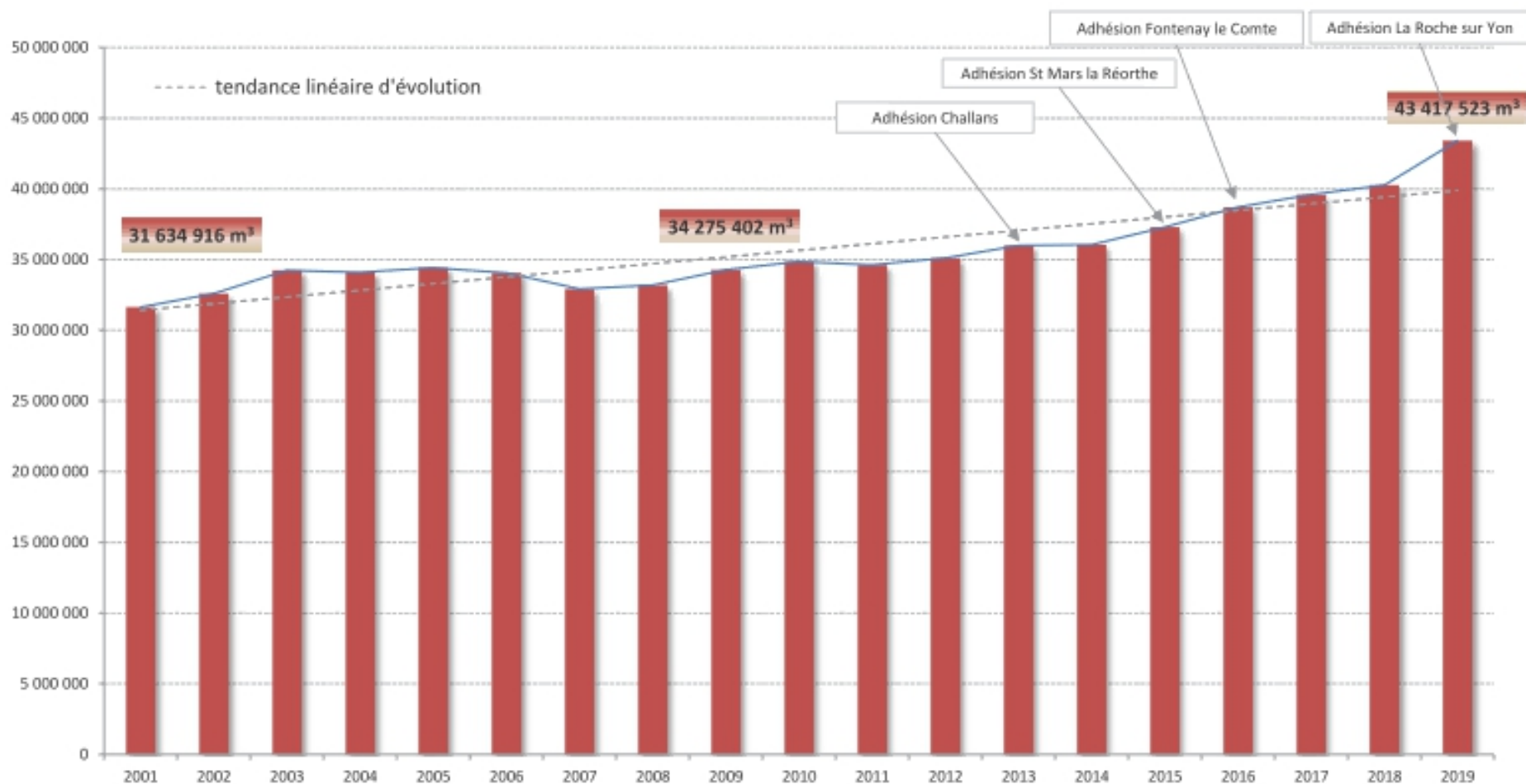
2 592 963 m³

Evolution du nombre d'abonnés (tous abonnés confondus)

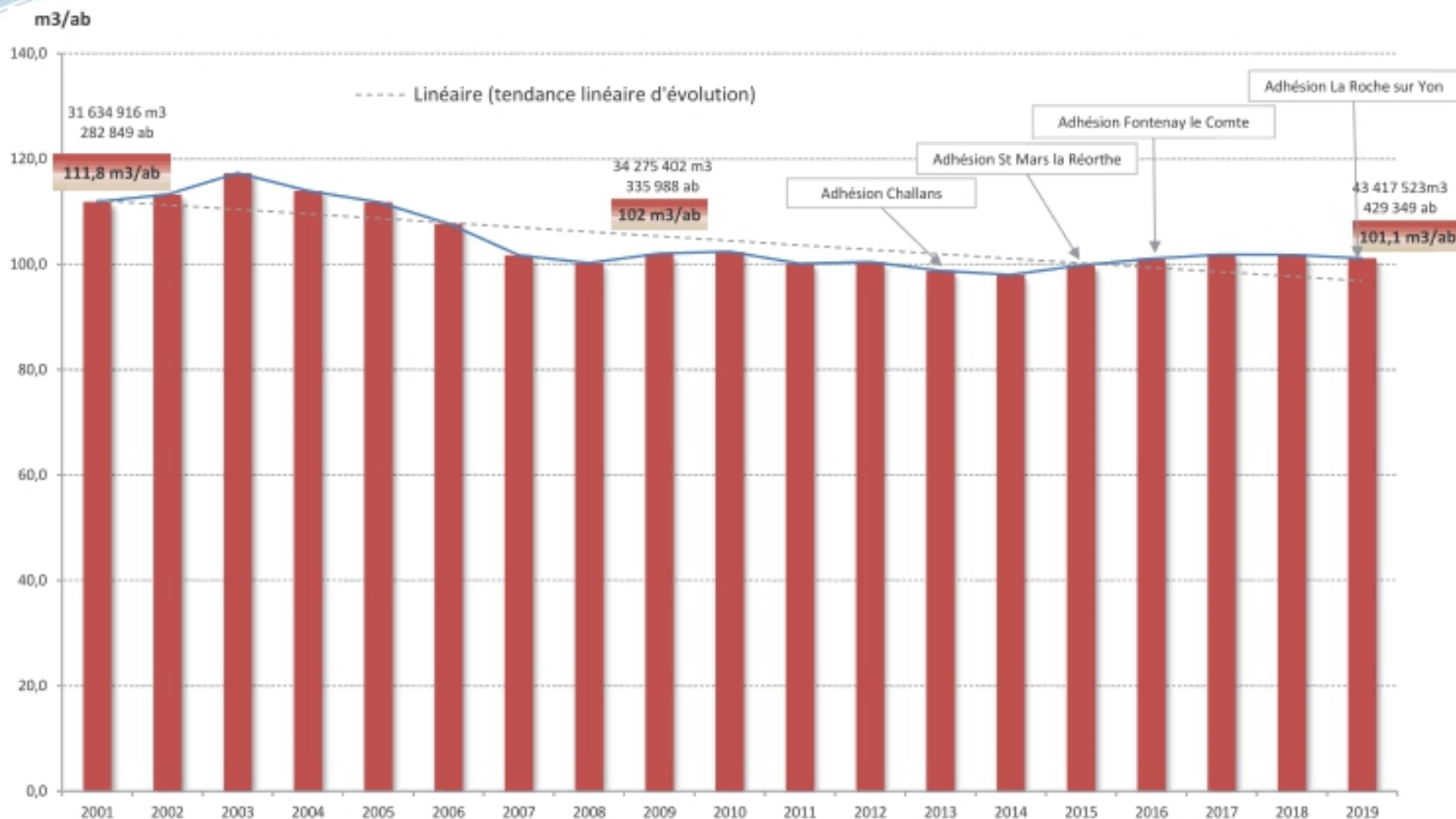


➡ + 1,7% entre 2017 et 2018, puis + 8,5 % entre 2018 et 2019

Evolution de la consommation totale des abonnés (tous abonnés confondus)



Evolution de la consommation moyenne par abonné (tous abonnés confondus)

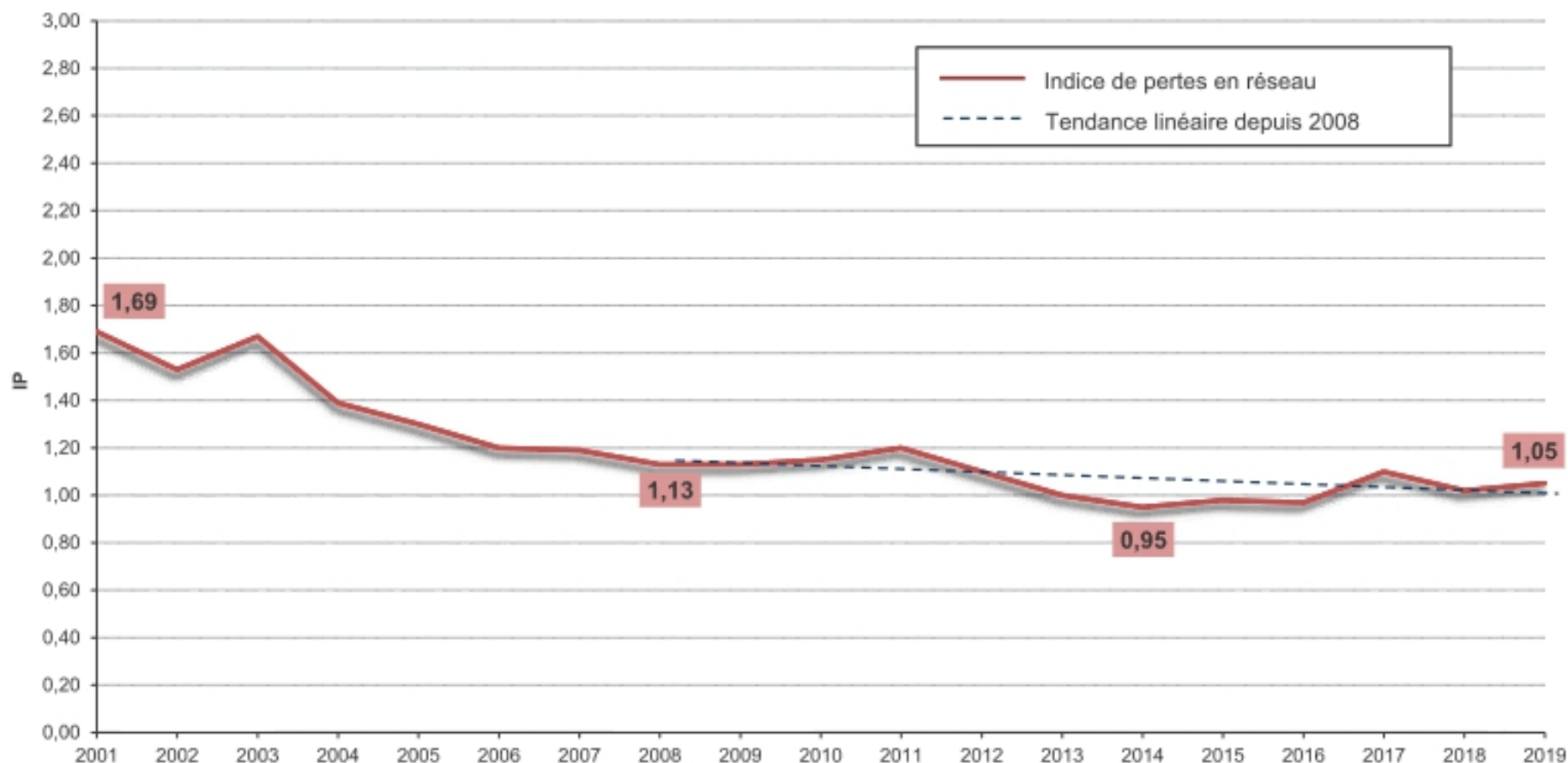


➡ +0% entre 2017 et 2018 et - 0,7 % entre 2018 et 2019

- **Longueur du réseau** **15 394 km**
- **Rendement global du réseau** **88,6 %**
- **Indice linéaire de consommation** **7,7 m³/km/jour**
- **Indice linéaire de pertes en réseau** **1,05 m³/km/jour**

Tous secteurs de distribution confondus Evolution du rendement des réseaux d'eau potable de 2001 à 2019

(Indice de pertes en réseau, c'est-à-dire les m³ non facturés rapportés au km de conduite et au jour)

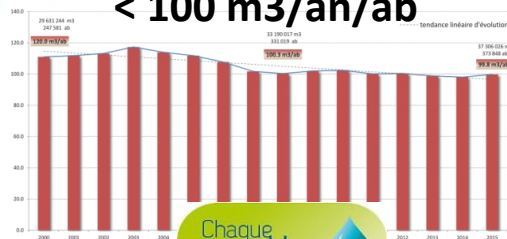


Protéger notre patrimoine Economiser l'eau

Efforts importants pour maintenir les très bonnes performances des installations
(économies d'eau, renouvellement, identification et réparation des fuites,
augmentation du rendement des usines...)

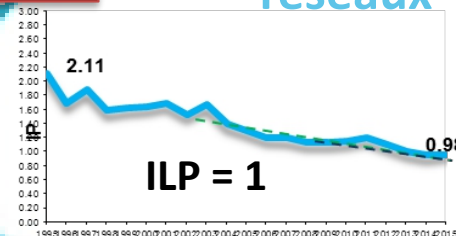
Economies :
6,1 Mm³/an
entre 1995
et 2017

Economies dans les foyers < 100 m³/an/ab



Economies :
4,4 Mm³/an
entre 1995
et 2017

Bonnes performances des réseaux



Usines AEP

Rendement usines production :

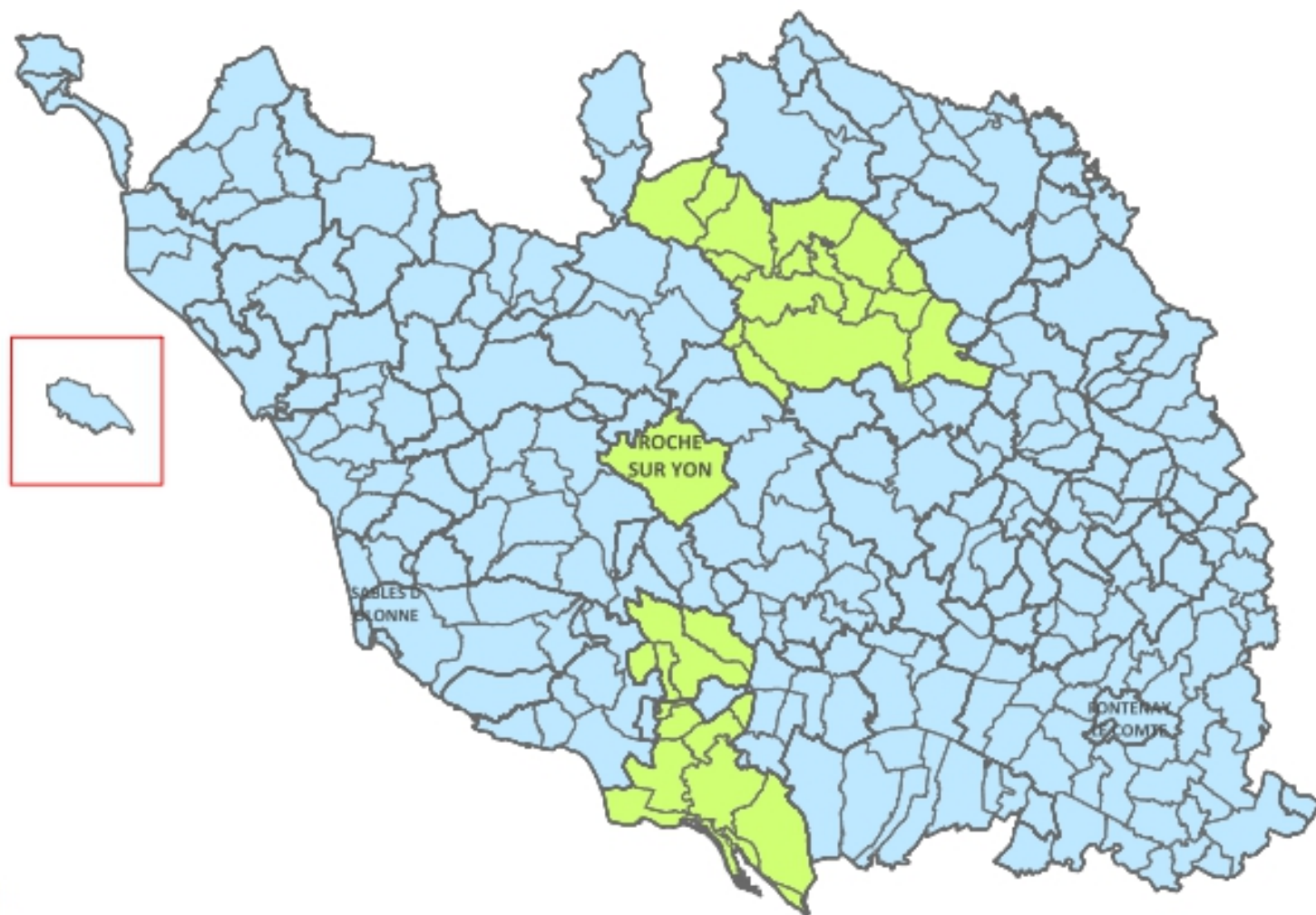
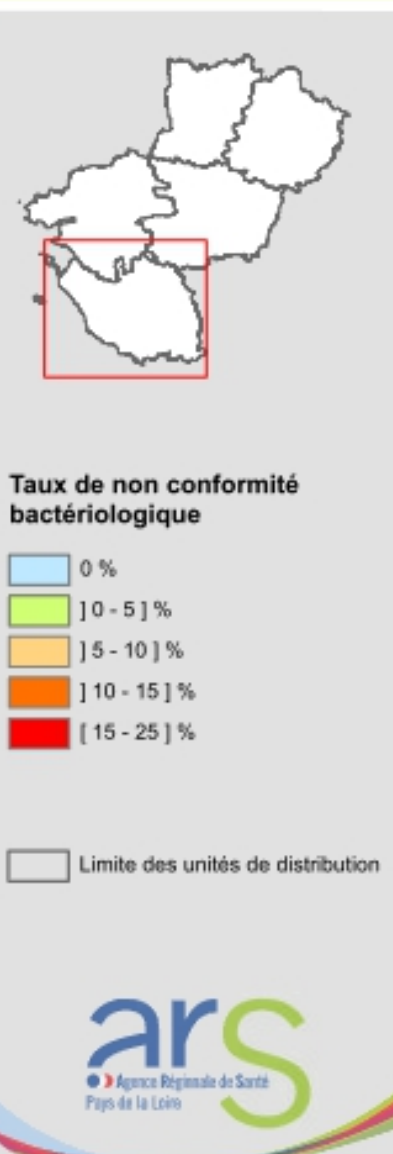
50% des 5 Mm³/an « perdus »
sont renvoyés dans les barrages

Economies:
2,5 Mm³/an
depuis 2000

Qualité des eaux distribuées

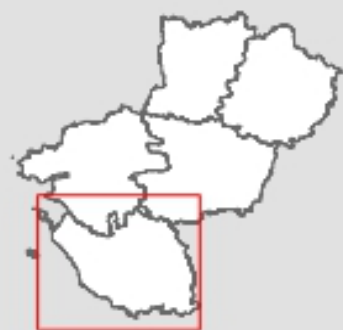
Bilan 2019

Garantir à tous une eau de qualité



Très bonne qualité bactériologique

⇒ 99,8 % des analyses conformes sur les réseaux de distribution

**Dureté moyenne - TH en degré français**

-  [0 - 10] - Eau très peu calcaire, dureté très faible
- ] 10 - 20] - Eau peu calcaire, dureté faible
- ] 20 - 30] - Eau calcaire, dureté moyenne
-  > 30 - Eau très calcaire, dureté élevée

 Limite des unités de distribution

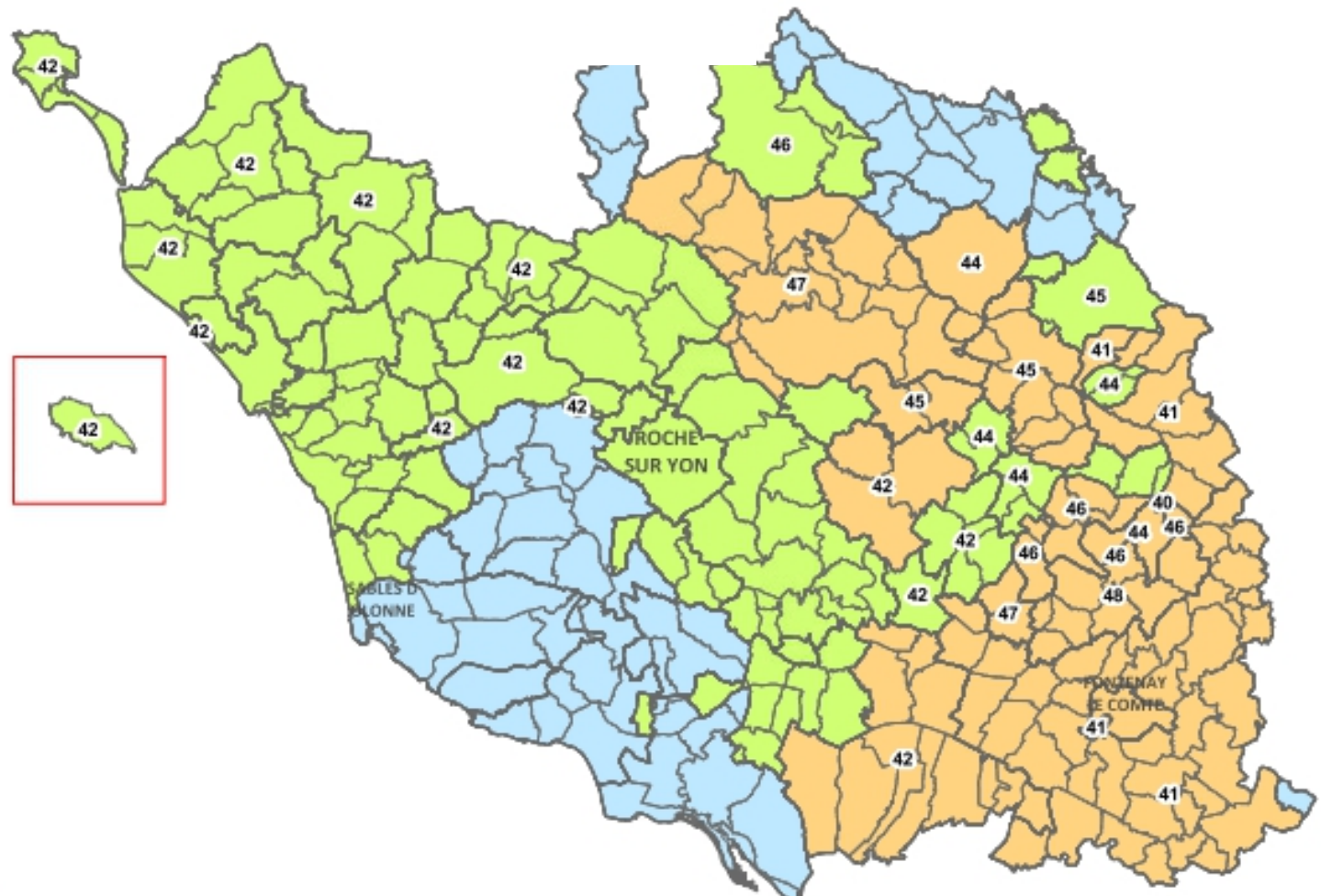
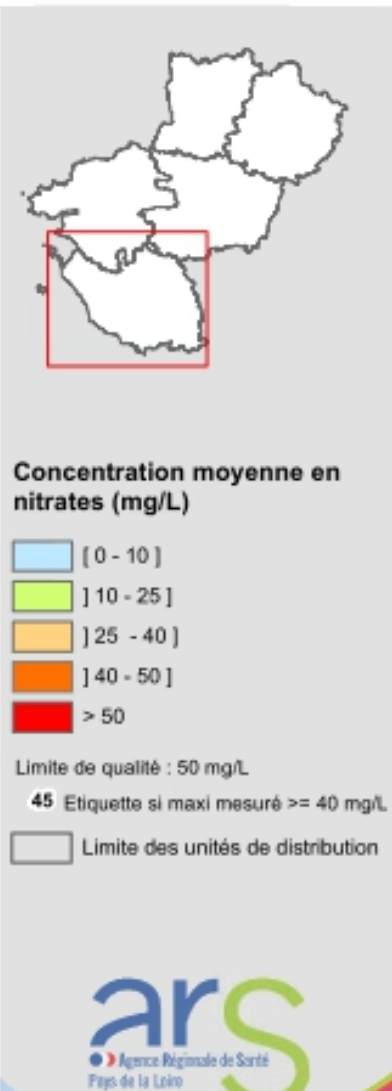


Eau distribuée peu calcaire (dureté comprise entre 10 et 20° F)

Excepté pour l'eau distribuée à partir des captages de Gros Noyer à Fontenay le Comte, de St Martin des Fontaines, de la Vérie à Challans et de Villeneuve à Commequiers (dureté comprise entre 20 et 30° F)

Nota : mise en service de l'unité de décarbonatation de l'eau du captage de Gros Noyer prévue pour fin 2020.

TENEUR EN NITRATES



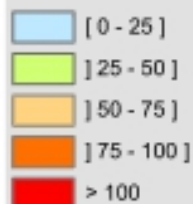
Eau distribuée de très bonne qualité : teneurs moyennes dans l'eau distribuée inférieures à 25 mg/l

Nota : les secteurs alimentés par les captages de Fontebert (La Chataigneraie), de St Martin des Fontaines ou par les usines d'Apremont, de l'Angle Guignard, de Mervent, de la Bultière et de Rochereau présentent ponctuellement des maximums compris entre 40 et 50 mg/l.

En 2019, la limite de qualité de 50 mg/l n'a jamais été dépassée pour ces ressources.



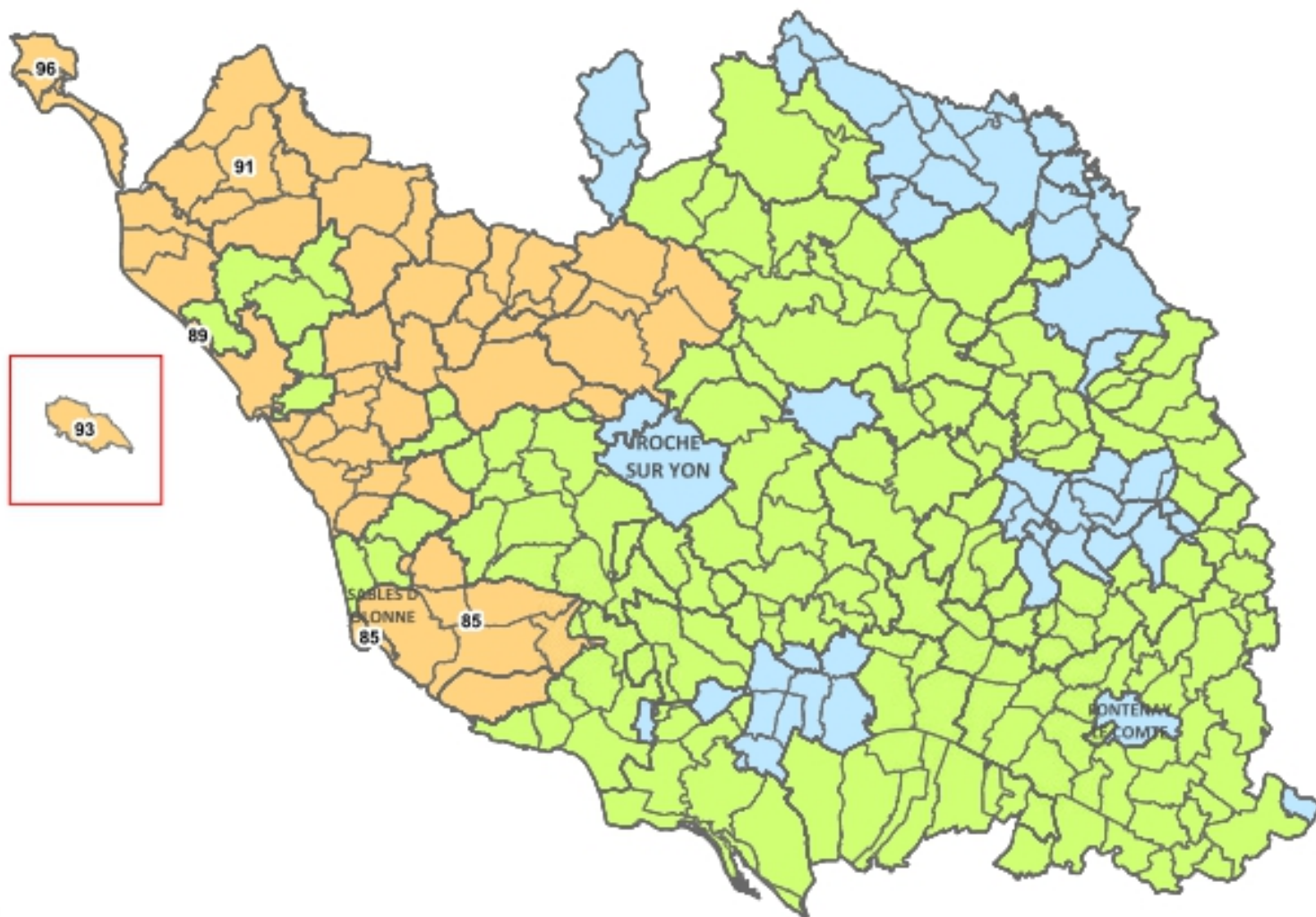
Concentration moyenne en trihalométhanes (µg/L)



Limite de qualité : 100 µg/L

85 Etiquette : maxi si $\geq$ à 80 µg/L

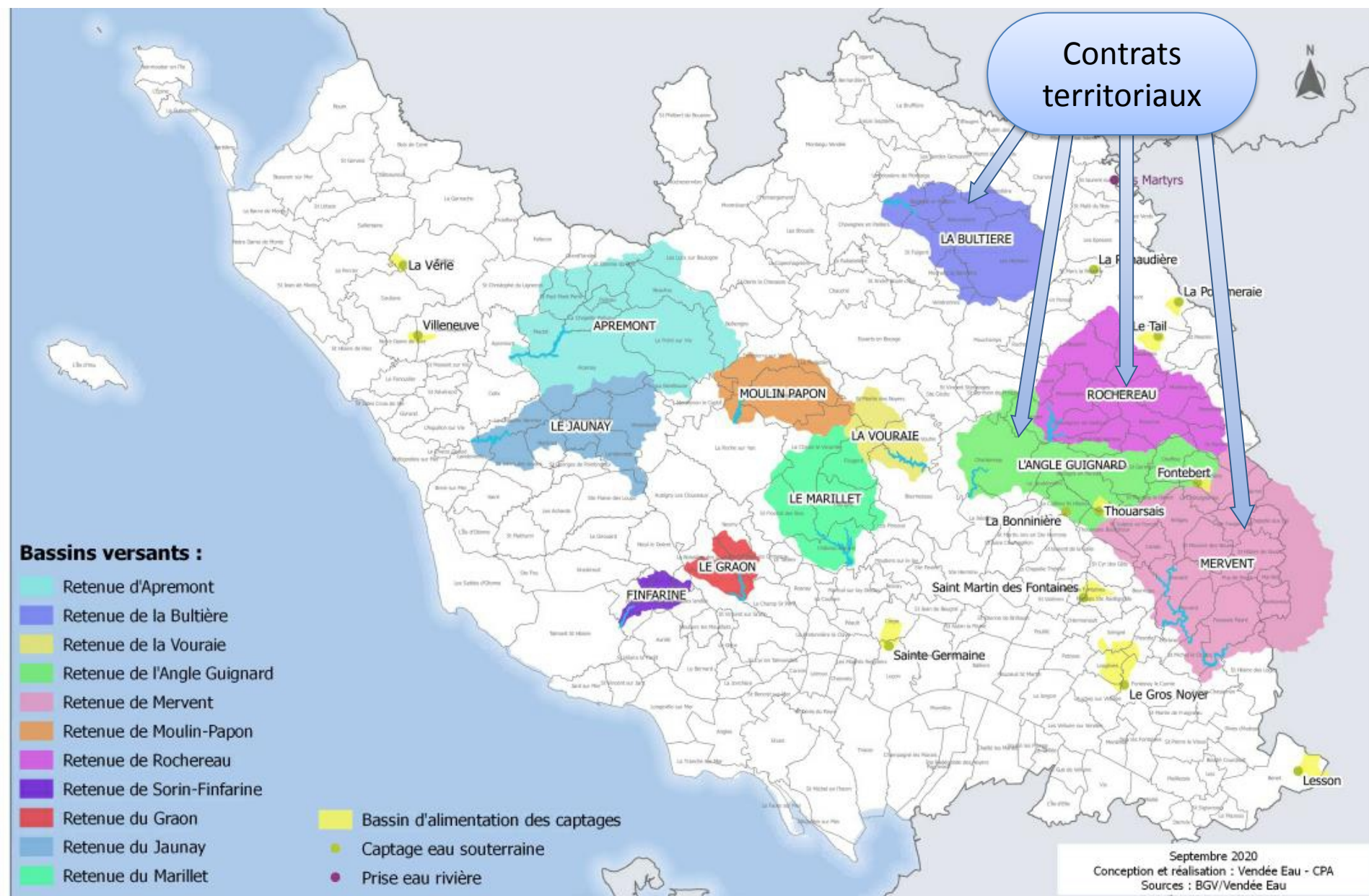
□ Limite des unités de distribution



Limite de qualité eau distribuée fixée à 100µg/l pour les THM et 10 µg/L pour les bromates depuis le 25/12/2008

Aucun dépassement de la limite de qualité dans les eaux distribuées pour l'ensemble des trihalométhanes.

Protéger et économiser nos ressources



Les indicateurs financiers

Les tarifs 2019 du Service de l'eau potable

- Les tarifs du Service de l'eau potable 2019 résultent des décisions prises par l'Assemblée Générale de Vendée Eau le 27 septembre 2018 – délibération n°2018VEE03CS03.
- Sans augmentation depuis 2010, ils sont uniques pour les collectivités adhérentes à Vendée Eau

Tarif général (€ Hors Taxes)

TVA à 5,5 %

Abonnement annuel (le montant semestriel de l'abonnement est égal à 50 % de l'abonnement annuel) :

Calibre du Compteur	15	20	30	40	60	80	100	150
Tarif Bleu	85,00	102,00	150,00	252,00	408,00	600,00	900,00	1 380,00
Tarif Jaune	1 440,00	1 500,00	1 560,00	1 650,00	2 700,00	4 020,00	6 000,00	8 820,00
Tarif Vert	4 440,00	4 500,00	4 560,00	4 680,00	4 800,00	7 140,00	9 900,00	13 500,00

Abonnement réduit : Pour les emplacements "grand confort caravane" dans les campings,
en complément de l'abonnement principal au tarif Bleu, Jaune ou Vert :

- Par emplacement "grand confort caravane - loisir" : 55,00 € par an
- Par emplacement "grand confort caravane - tourisme" : 15,00 € par an

Prix d'un m³ d'eau consommé :

Période de consommation	Période normale 10 mois	Période estivale 1 ^{er} juillet - 31 août
Tarif Bleu	1,080 €	1,080 €
Tarif Jaune	0,750 €	1,080 €
Tarif Vert	0,650 €	1,080 €

Les tarifs 2019 du Service de l'eau potable

Autres tarifs (€ Hors Taxes)

TVA à 10 %

Frais d'accès au service sans déplacement du Service d'eau	20,00 €
Frais d'accès au service avec déplacement du Service d'eau	45,00 €
Forfait pour fermeture et réouverture d'un branchement, pour convenance personnelle	45,00 € par déplacement
Frais d'étalonnage de compteur	140,00 €

Frais de remplacement de compteur

Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150
Tarif	100,00	100,00	160,00	240,00	460,00	550,00	690,00	740,00

Pénalités

(non soumises à la TVA)

Pénalités pour retard de paiement :

- Lettre de relance simple sans pénalité
- Mise en demeure de paiement 5,00 €
- Dernière notification de paiement 12,00 €

Pénalités suite à une facture d'eau impayée pour :

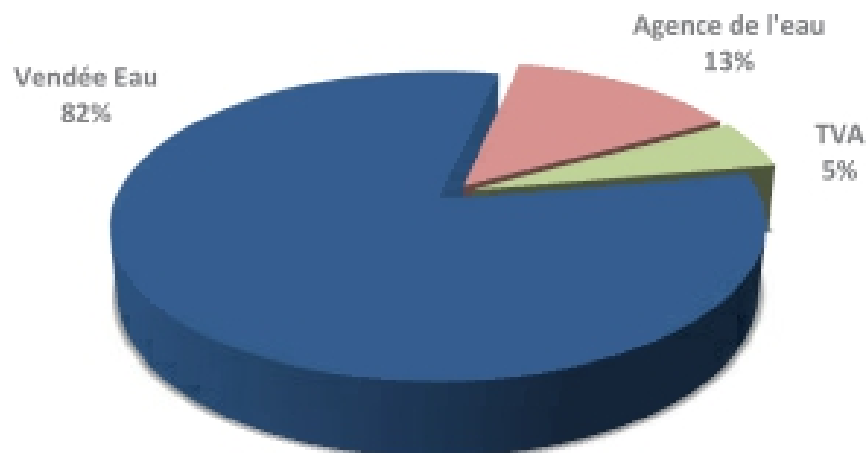
- Enquête terrain, dans le cas d'un branchement desservant une résidence principale 30,00 €
- Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, finalement non réalisée 30,00 €
- Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, dans le cas d'un arrêt de compte 45,00 €
- Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale et réouverture après règlement des sommes dues, sans arrêt de compte 60,00 €

Pénalités suite à l'impossibilité de relève ou de renouvellement du compteur d'eau :

- Fermeture d'un branchement finalement non réalisée 30,00 €
- Fermeture d'un branchement dans le cas d'un arrêt de compte 45,00 €
- Fermeture d'un branchement et réouverture après règlement des sommes dues, sans arrêt de compte 60,00 €

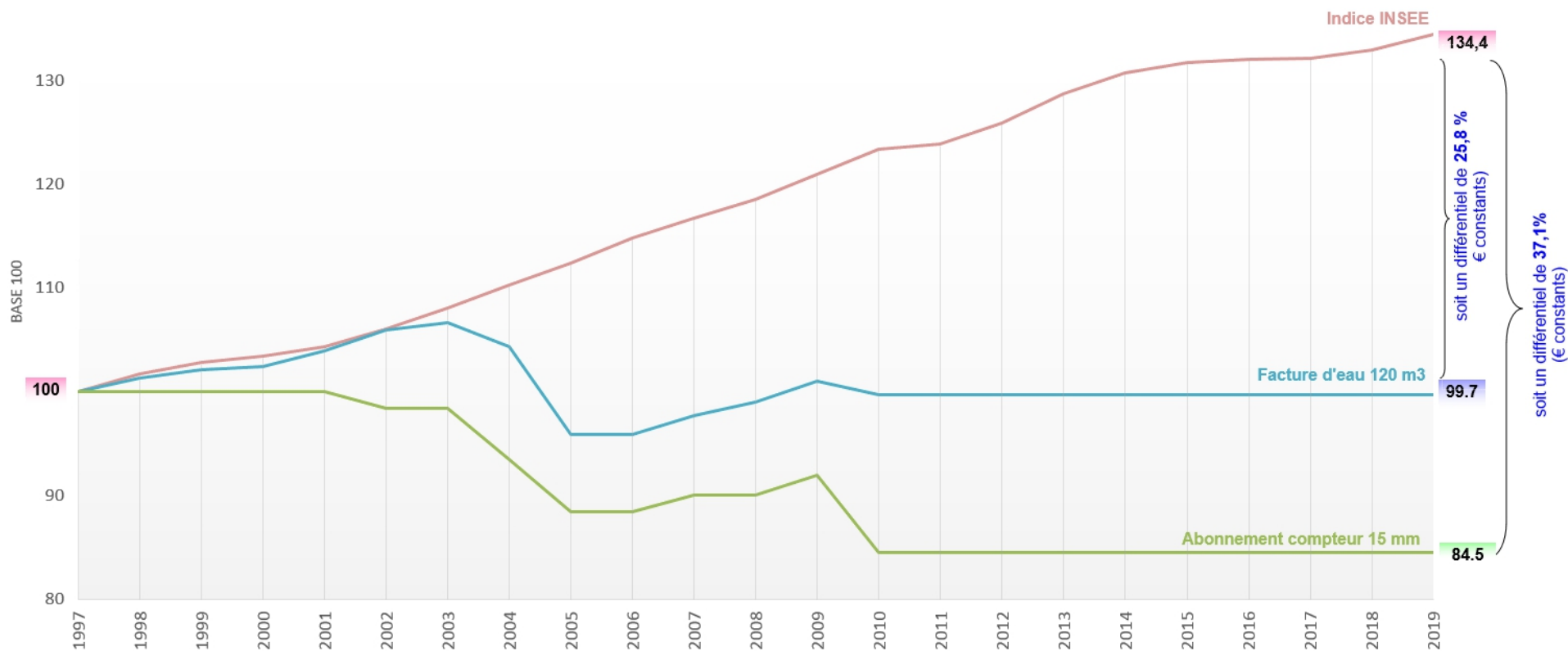
Composantes de la facture d'eau potable (120 m³)

Composantes	2018	2019	Variation 2019/2018
Part de Vendée Eau			
Eau potable	214,60 €	214,60 €	0,0 %
Part des tiers			
Agence de l'Eau	36,00 €	36,00 €	0,0 %
T.V.A.	13,78 €	13,78 €	0,0 %
Montant total € TTC pour 120 m ³	264,38 €	264,38 €	0,0 %



Vendée Eau assure à tous les vendéens un tarif et un service unique

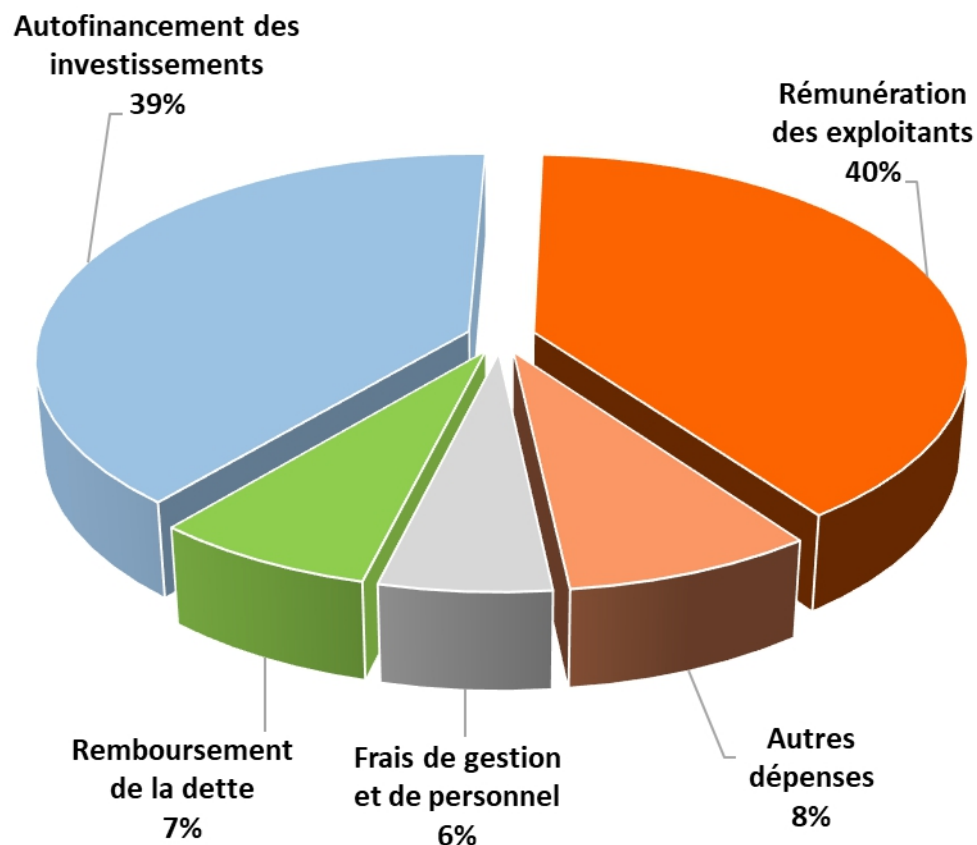
Evolution de la facture d'eau potable entre 1997 et 2019 pour l'abonnement
compteur 15 mm et pour une consommation de 120 m³ – tarif Bleu



Autres indicateurs financiers pour 2019

➤ Montant total des recettes de l'exercice <i>dont ventes d'eau aux abonnés</i>	90 998 496,75 € 78 650 000,00 €
➤ Montant total des dépenses de l'exercice <i>dont rémunération des exploitants</i>	70 387 881,46 € 32 400 000,00 €
➤ Excédent d'exploitation propre à l'exercice <i>(avant financement des investissements)</i>	20 610 615,29 €
➤ Excédent global d'exploitation y c. exercices antérieurs <i>(avant financement des investissements)</i>	26 782 058,82 €
➤ Annuité de la dette en 2019 (capital + intérêts)	6 304 580,34 €
➤ Encours de la dette au 31.12.2019	55 299 017,10 €
➤ Montant du programme d'investissements 2019	42 250 000,00 €

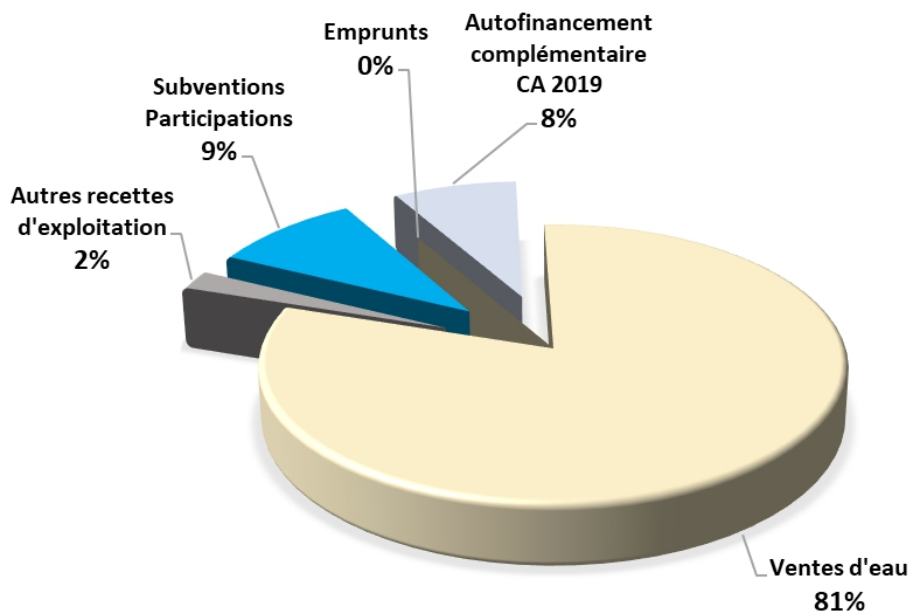
Vendée Eau investit 50% de la facture d'eau potable pour moderniser réseau et ouvrages



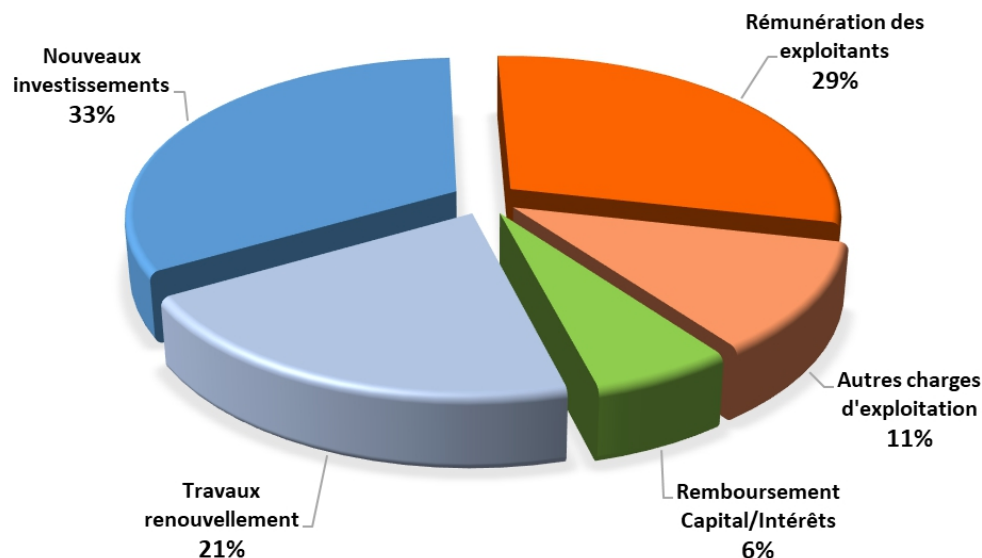
Destination des recettes de Vendée Eau en 2020 /85 000 000,00 € HT

Vendée Eau investit 50% de la facture d'eau potable pour moderniser réseau et ouvrages

Recettes 102,7 millions d'euros



Dépenses 102,7 millions d'euros



Les indicateurs de performance

Les indicateurs de performance

- P103.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

 ↘ **102 points / 120**

- P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés
 P106.3 - Indice linéaire des pertes en réseaux

 ↗ **1,05 m³/km/jour**

- P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

 ↘ **0,61%**

- P108.3 - Indice d'avancement et de protection de la ressource

 = **97 %**

- P109.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

 = **0,002 €/m³**

Les indicateurs de performance

● P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	=	0,8 pour 1 000 ab
● P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements	↗	99,5 %
● P153.2 – Durée d'extinction de la dette de la collectivité	↘	1,4 année
● P154.0 – taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	↗	0,79 %
● P155.1 – Taux de réclamations écrites	↗	1 pour 1 000 ab